

F06

CAVITES SOUTERRAINES A CHAUVE-SOURIS

Espèces visées :

Chauve-souris :

Grand Rhinolophe (1304)

Petit Rhinolophe (1303)

Grand Murin (3124)

Murin à oreilles échancrées (1321)

Murin de Bechstein (1323)

Barbastelle (1308)

Minioptère de Schreibers (1310)



Enjeux:

Eviter la disparition et la destruction des colonies d'hibernation et de reproduction de chauves-souris présentes dans les cavités souterraines des « Chaudrolles ». Ce site, constitué d'anciennes carrières de pierres héberge en période d'hibernation et de reproduction, 12 des 23 espèces présentes dans la région Poitou-Charentes. La préservation de ce site majeur au niveau de la région pour les chauves-souris, est prioritaire.

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. **Respecter la tranquillité du site** : m'abstenir de toute intrusion dans les gîtes connus en période sensible, sauf avis contraire de la structure animatrice (sur sollicitation écrite) :
période d'hibernation : du 1^{er} novembre au 15 mars.
période de reproduction : du 15 mai au 15 août.
Point de contrôle : absence d'intrusion non autorisée dans les gîtes connus durant ces périodes.
2. **En cas de fermeture visant à limiter l'accès d'une cavité, à privilégier la pose d'une grille** ouverte dans sa partie supérieure ou à large maillage afin de continuer à permettre la libre circulation des chauves-souris.
Point de contrôle : contrôle sur place de la non-obturation de l'entrée des cavités souterraines (grillage, barrières ...), et du type de grille posée le cas échéant.
3. **Ne pas modifier les caractéristiques principales de la cavité** (entrées, salles...) ainsi que les conditions d'utilisation du site, qui seraient de nature à modifier la température ou l'hygrométrie (éclairage permanent, obstruction de puits, stockage de produits chimiques, dépôt sauvage ...).
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de modification des caractéristiques de la cavité au regard de l'état initial.
4. **Signaler au préalable, à l'animateur Natura 2000, tous travaux ou activités envisagées** afin qu'il puisse donner son avis, définir avec le gestionnaire les modalités d'intervention, et proposer d'éventuelles alternatives compatibles avec la présence de colonies de chauves-souris.
Point de contrôle : absence de travaux sans signalement à l'animateur.

RECOMMANDATIONS :

1. Informer toute personne susceptible de rentrer dans les cavités souterraines, de la présence d'espèces sensibles, de la fragilité du site et des précautions à prendre.
2. Maintenir le caractère naturel de la végétation au-dessus et aux alentours de la cavité (boisements, pelouses, haies, arbres creux...), favorisant l'environnement immédiat des chauves-souris et notamment les sites de chasse.
3. Ne pas autoriser l'accès de tiers dans les cavités souterraines en périodes sensibles, sans avis préalable de l'animateur Natura 2000.

Murin de Bechstein



Murin
à oreilles échancrées



Grand Murin



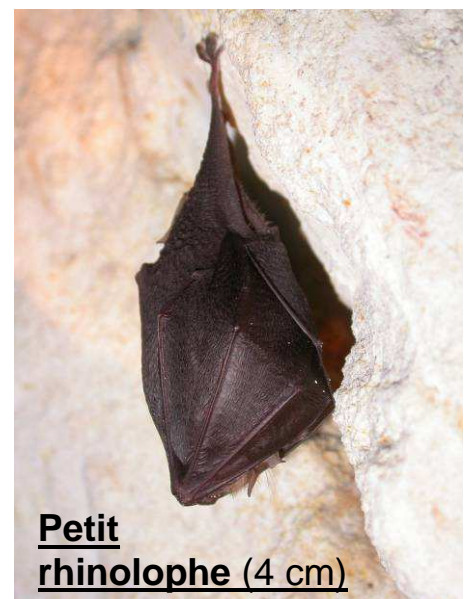
Barbastelle



Minioptère
de Schreibers



Grand
rhinolophe
(7 cm)



Petit
rhinolophe (4 cm)